



DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Association sectorielle nationale, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) représente près de 60 sociétés de chemin de fer offrant des services de transport de marchandises et de voyageurs et quelque 60 membres fournisseurs et partenaires associés. Mue par sa mission de sensibilisation et de collaboration auprès des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, gouvernements, autorités de réglementation et autres acteurs, l'ACFC œuvre à pérenniser le rôle de l'industrie ferroviaire dans le transport sûr et efficace des biens, des ressources et des gens au Canada.

L'équipe des affaires réglementaires de l'ACFC est responsable des règles de sécurité et d'exploitation encadrant les chemins de fer du Canada et agit comme porte-parole de l'industrie lors de l'élaboration de nouveaux règlements. Elle assure un lien essentiel entre les autorités de réglementation fédérales et les membres de l'ACFC, et travaille de concert avec de nombreux ministères et organismes fédéraux : Transports Canada, l'Office des transports du Canada, le Bureau de la sécurité des transports du Canada, Emploi et Développement social Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Patrimoine canadien et Pêches et Océans Canada. L'ACFC collabore également avec des autorités de réglementation provinciales.

L'ACFC cherche à pourvoir le poste de **directrice ou directeur des affaires réglementaires**.

Nous invitons les personnes intéressées qui satisfont aux exigences à nous faire parvenir leur CV, en toute confidentialité, ainsi qu'une lettre de présentation décrivant leur intérêt et leurs aptitudes pour le poste à l'adresse skazaka@railcan.ca.

L'ACFC invite et encourage les personnes handicapées à poser leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être mises en place à toutes les étapes du processus de sélection.

Nous vous remercions de votre intérêt pour le poste offert; veuillez toutefois noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER DU CANADA

DESCRIPTION DU POSTE – DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Aperçu du poste

La directrice ou le directeur des affaires réglementaires dirige et gère les activités et les services de réglementation de la sécurité et de l'exploitation au Canada et aux États-Unis qu'offre l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) à tous ses membres et collaborateurs, et met son expertise et ses connaissances à leur service. Elle ou il aide les membres de l'ACFC à respecter les exigences réglementaires et à en réduire les répercussions sur leurs activités.

La ou le titulaire du poste représente et défend les intérêts de l'industrie ferroviaire canadienne devant tous les ordres de gouvernement, la clientèle des chemins de fer, d'autres industries et le grand public, en respectant les orientations et les stratégies définies dans la politique de l'ACFC.

Structure organisationnelle

La directrice ou le directeur des affaires réglementaires relèvera de la vice-présidente exécutive et avocate générale. Elle ou il devra entretenir d'étroites relations avec des collaborateurs de l'organisme et de l'extérieur, et entre autres avec :

- les responsables principaux des opérations des chemins de fer membres;
- les membres de la direction et du personnel d'organismes fédéraux et provinciaux, notamment les responsables de la sécurité ferroviaire à Transports Canada, le Bureau de la sécurité des transports, Environnement Canada, l'Office des transports du Canada et Emploi et Développement social Canada;
- les cadres et membres du personnel de bon nombre d'associations et de conseils de l'industrie, du commerce et de la sécurité;
- les cadres et membres du personnel d'associations de chemins de fer nord-américaines comme l'Association of American Railroads (AAR), l'American Shortline and Regional Railroad Association American (ASLRRA) et l'American Public Transportation Association (APTA);
- les cadres et membres du personnel de syndicats et d'organisations de travailleuses et de travailleurs.

Responsabilités

- Travailler en collaboration avec la vice-présidente exécutive et avocate générale et avec les membres pour cerner, comprendre et gérer les questions réglementaires en suivant les priorités stratégiques de l'organisation.
- Offrir des conseils stratégiques sur les questions de réglementation et faire un suivi du contexte réglementaire pour prévoir et gérer les enjeux émergents qui pourraient présenter des risques pour les membres de l'ACFC, ou au contraire leur ouvrir des portes.

- Offrir du soutien ou des directives aux sous-comités de l'ACFC qui élaborent :
 - des positions législatives (sur les lois et les règlements);
 - des règles conformes à la *Loi sur la sécurité ferroviaire*;
 - des normes pour l'industrie;
 - des lignes directrices et des circulaires de l'ACFC ou leurs amendements;
 - des rapports de recherche ou exposés de position;
 - des stratégies relatives à l'exploitation, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement des chemins de fer.
- Préparer et écrire des exposés de position en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive et avocate générale et avec les membres.
- Élaborer et présenter, au nom de l'industrie, les observations finales devant différentes autorités de réglementation, ce qui implique d'avoir mené des consultations appropriées (auprès des membres et d'autres organismes appropriés), obtenu les procurations nécessaires, et avoir respecté toute autre exigence du processus de réglementation.
- Assurer la liaison avec des comités de réglementation, des groupes de travail et des organismes fédéraux et provinciaux (dont Transports Canada, le Bureau de la sécurité des transports et l'Office des transports du Canada) afin de protéger les intérêts des chemins de fer et de tenir les membres informés des développements à cet effet.
- En association avec les membres et des autorités de réglementation, coordonner et mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour concevoir des ateliers, des programmes de formation, des communications écrites et des plans génériques ou directives sectoriels qui permettront de faire connaître, comprendre et respecter des processus réglementaires, des lois, des règles, des règlements et des lignes directrices.
- Assurer la liaison avec des associations (l'AAR, l'ARRSLA, l'APTA, l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association) et des organismes de réglementation ferroviaires états-unis (le ministère des transports, la Federal Railroad Administration, la National Transportation Safety Board) afin d'évaluer les répercussions de leurs activités sur celles des chemins de fer canadiens et sur son contexte réglementaire; superviser, orienter et coordonner des efforts, des ressources et de l'information conjoints si nécessaire et approprié.
- Assurer la liaison avec d'autres associations et coordonner les activités de l'ACFC avec les leurs lorsque les positions réglementaires et législatives de chacun concordent.
- Mener des analyses prévues ou ponctuelles pour les collaborateurs à l'interne.

Expériences et compétences professionnelles

- Diplôme universitaire dans une discipline pertinente (politiques publiques et administration, droit, ingénierie, sciences politiques, administration, économie, etc.).
- Expérience pertinente dans l'industrie ferroviaire ou une industrie comparable.
- Expérience dans une association sectorielle, un atout.

- Connaissances solides des exigences réglementaires nord-américaines des chemins de fer, un atout.
- Connaissance du processus fédéral d'élaboration et d'approbation de la réglementation.
- Compréhension des codes et des normes canadiennes et de la réglementation fédérale.
- Capacité à développer et à entretenir des relations de travail efficaces avec des partenaires de l'interne et de l'externe.
- Capacité à agir de façon stratégique afin de bien équilibrer les considérations globales avec les activités quotidiennes, et à se tenir au courant des changements réglementaires, des pratiques de l'industrie et des nouveaux développements.
- Capacité à cultiver des appuis en misant sur son réseau, en offrant des arguments convaincants et en répondant efficacement aux opinions et aux réactions des autres.
- Maîtrise des deux langues officielles (préférable).

Caractéristiques personnelles

- Excellentes compétences de recherche et de communication (écrite et orale).
- Bonnes compétences en organisation, en analyse, en planification et en méthodologie.
- Flexibilité et adaptabilité nécessaires pour s'ajuster rapidement à l'évolution des besoins.
- Capacité à influencer autrui même sans être en position d'autorité.
- Capacité à gérer et à résoudre adéquatement les conflits.
- Capacité à s'adapter et à répondre de façon ingénieuse aux nouvelles demandes et aux nouveaux défis.

Conditions de travail

- Lieu de travail flexible.
- Nécessité de se déplacer entre le Canada et les États-Unis; la candidate ou le candidat devra pouvoir traverser la frontière.
- Échéanciers très serrés.
- Emploi demandant une grande attention sensorielle et une capacité à gérer des situations stressantes.